

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt trois Le 18 Septembre Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. FALLEAU Geneviève.
ABSENTS : DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. PERTUIS Martine.
PROCURATIONS: DELACOTE Aurélie à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Bibliothèque – Approbation du nouveau règlement intérieur

Vu la délibération 2022-117 validant le projet d'extension de la bibliothèque.
Vu la délibération 2023-07 modifiant le règlement intérieur.

Considérant l'opportunité de répondre aux doléances des usagers et d'améliorer le service rendu à la population.
Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque en vertu du principal d'adaptabilité du service public.

Le règlement intérieur d'une bibliothèque a pour objet de codifier les rapports entre la structure et ses usagers. Il énumère le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits de l'utilisateur.

La prise en compte de l'évolution des usages, des publics et des services) leur proposer, impose à la collectivité de revoir le règlement intérieur de la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le nouveau règlement intérieur dont les modifications portent sur les conditions de prêt du matériel de la création de la ludothèque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ANNULE** les précédentes délibérations portant modification au règlement intérieur de la bibliothèque
- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du service
- **AUTORISE** Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 18/09/2023

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230918-2023-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Affichage : 20/09/2023